

COMPTE RENDU
du Conseil Municipal
du 8 octobre 2020 à 19 heures

ETAIENT PRESENTS : Messieurs POMA-DALCHER-Mesdames DE QUERO-PIERRAT-Monsieur WALLAERE-Madame VALGELATA-Mesdames GRANGE-BARADE-Monsieur LENOIR-Mesdames PELLEGRINO-DUBOIS-Monsieur BADALASSI-Madame VIALE-Monsieur MOREAU-Mesdames SKRABO-CRISTINA-YOUSSEF-Messieurs CALLET-BOUIX-JERIBI-Mesdames HERING-GAVACHE

ABSENTS EXCUSES : Messieurs MONCHO-CAUVE-FALCO-DICHARRY-MENDES-Mesdames LACQUA-SICARDOU

PROCURATIONS : Monsieur MONCHO à Monsieur DALCHER
Monsieur DICHARRY à Madame DE QUERO
Monsieur MENDES à Madame PIERRAT
Madame LACQUA à Monsieur JERIBI
Madame SICARDOU à Madame GAVACHE

La séance est ouverte à 19 h 00

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DALCHER

A l'issue de l'appel le quorum étant atteint, Monsieur le Maire avant d'examiner l'ordre du jour indique

en préambule la tempête ALEX. Il rend hommage à toutes les familles endeuillées victimes des intempéries dans nos vallées qui a durement frappé ainsi qu'à l'ensemble des secours.

Monsieur le Maire propose au conseil de respecter une minute de silence et de recueillement. Le conseil municipal observe une minute de silence.

Concernant la Commune, Monsieur le Maire informe que 3 arbres sont tombés sur la chaussée et 7 personnes habitant au bord du Loup ont été évacuées et relogées par précaution. Le poste de commandement communal a été activé dès 19 h 00 jusqu'à 2 heures du matin.

Monsieur le Maire propose que le plan de sauvegarde soit présenté au prochain conseil municipal afin de connaître exactement le rôle de chacun.

Monsieur le Maire remercie tous les bénévoles notamment Madame Marie-France PAIN ainsi que l'ensemble des Tourrettans pour leur élan de générosité (dons de nourriture, vêtements, électroménager...)

Enfin, Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal de l'état de santé d'André CAUVE-FALCO en lui souhaitant un prompt rétablissement.

Aussi, en l'absence de Monsieur CAUVE-FALCO, Monsieur le Maire propose que Monsieur Bertrand LENOIR fasse l'intérim en ce qui concerne les travaux, Monsieur Marc MONCHO pour les cérémonies et Monsieur Sébastien MOREAU le patrimoine.

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal du retrait de l'ordre du jour n° 14 - Commission Intercommunale des Impôts Directs : Désignation de commissaire

*** Compte-rendu des délibérations de la séance du conseil municipal du 30 juillet 2020**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou questions sur le précédent compte-rendu.

Monsieur BOUIX indique qu'en page 4, une erreur s'est glissée, Monsieur le Maire indique qu'il fera procéder aux modifications qui s'imposent (à vérifier avec La responsable des services financiers).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Entrée en séance de Monsieur Michel WALLAERE à 19 h 17

*** Délibération n° 2020/91** : Annulation des créances irrécouvrables sur le Budget Principal de la Commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la communication par le Service Recouvrement de la DDFIP de l'état des taxes d'urbanisme irrécouvrables sur le budget principal de la Commune et indique que depuis 2011, la TP a utilisé toutes les voies de recours possible aussi une admission en non-valeur dont le total est de 4030€ correspondant aux dossiers qui n'ont pu être recouverts est proposée pour permettre juridiquement au comptable public de se dégager sa responsabilité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

*** Délibération n° 2020/92** : Modification de l'Autorisation de Programme pour l'opération d'aménagement du cimetière

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que les 4.000 € correspondants aux ossuaires prévus pour en 2021 soient déplacés en 2020

Pour mémoire, l'échéancier prévisionnel voté le 30 juillet 2020 est le suivant :

<i>Montant AP</i>	<i>CP 2020</i>	<i>CP 2021</i>	<i>CP 2022</i>	<i>Somme des CP</i>
89 000 €	29 000 €	38 000 €	22 000 €	89 000 €

Afin de prendre en compte la réalisation de certains travaux supplémentaires en 2020, il est proposé au Conseil Municipal de revoir l'échéancier selon le tableau suivant :

<i>Montant AP</i>	<i>CP 2020</i>	<i>CP 2021</i>	<i>CP 2022</i>	<i>Somme des CP</i>
89 000 €	33 000 €	34 000 €	22 000 €	89 000 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

*** Délibération n° 2020/93** : Avenant à la Convention de remboursement de frais dans le cadre de la compétence transférée « promotion du tourisme » entre la CASA et la Commune

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du transfert de compétence en matière de promotion du tourisme entre la CASA et la Commune, il convient de remettre à jour le périmètre de la convention initiale notamment pour les contrats d'énergie et de téléphonie, de maintenance des bâtiments, de frais postaux. Par conséquent Monsieur le Maire demande que

soit modifié l'Article 2 de la Convention d'origine à savoir : Article 2 : Détermination des prestations et montant du remboursement par la CASA.

La convention sera établie pour une durée au plus de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.
Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver l'Avenant n° 1 à la convention de remboursement de frais dans de la compétence transférée « promotion du tourisme » entre la CASA et la Commune et de l'autoriser à signer l'Avenant n° 1

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

*** Délibération n° 2020/94** : Convention entre la Commune et le SIEVI pour le recouvrement de la redevance 2019 sur le prélèvement des ressources en eau.

Monsieur le Maire fait un petit rappel en indiquant que jusqu'au 31/12/2019 la régie communale de l'eau potable était une compétence communale.
Aussi, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de régulariser par une convention le remboursement par les communes des avis des sommes à payer pris en charge par le SIEVI pour la somme de 5761€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

*** Délibération n° 2020/95** : SDEG : Travaux de renforcement du Poste TELENE

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes-Maritimes a pour mission la prise en charge de l'électricité et l'éclairage public sur le territoire communal.

Dans le cadre de la nécessité d'effectuer des travaux de renforcement électrique sur la Commune notamment du Poste TELENE situé au croisement de la Route des Costes et des Virettes. Par conséquent, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à faire effectuer ces travaux de renforcement pour une dépense évaluée à 138.000 € TTC, M. Le Maire propose de confier la réalisation de ces travaux par le SDEG qui se chargera de solliciter la subvention du FACE et de contracter l'emprunt destiné à compléter le financement et de s'engager à inscrire cette dépense au Budget de la Commune au compte 6554.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

*** Délibération n° 96** : SDEG : Travaux de renforcement du Poste FAISSES

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes-Maritimes a pour mission la prise en charge de l'électricité et l'éclairage public sur le territoire communal.

Dans le cadre de la nécessité d'effectuer des travaux de renforcement électrique sur la Commune notamment du Poste FAISSES situé quartier de l'ancienne gare.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à faire effectuer ces travaux de renforcement pour une dépense évaluée à 14 000 € TTC, M. Le Maire propose de confier la réalisation de ces travaux par le SDEG qui se chargera de solliciter la subvention du FACE et de contracter l'emprunt destiné à compléter le financement et de s'engager à inscrire cette dépense au Budget de la Commune au compte 6554.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2020/97** : Dotation de Soutien de l'Investissement Local (DSIL) en vue de l'accompagnement de la relance des territoires : Demande de subvention pour le changement des fenêtres du Château-Mairie.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à la suite des pluies récentes, de nombreux dégâts sont apparus dans plusieurs pièces du Château-Mairie

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de solliciter le concours financier le plus élevé possible de l'Etat au titre de la DSIL et de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (D.E.T.R) et du Conseil Départemental pour la réalisation de ce projet qui s'inscrit dans la continuité de programme pluriannuel de modernisation, de développement des services publics entrepris par la municipalité en vue de procéder au changement des fenêtres existantes par des menuiseries doubles vitrages dans les bureaux pour une estimation s'élevant à 44.575,00 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2020/98** : Décision modificative n° 1

En continuité de l'Ordre du jour n° 3 : Modification de l'Autorisation de Programme pour l'opération d'aménagement du cimetière.

Cette Décision Modificative n° 1 consiste à prendre en compte les dépenses réalisées supérieures aux prévisions de l'opération d'aménagement du cimetière en effet, certaines dépenses engagées étaient prévues en crédit de paiement 2021 mais ont été réalisées en 2020. Cet abondement des crédits à hauteur de 4000€ sera financé par un prélèvement à due concurrence sur l'opération budgétaire n°13 "économie d'énergie".

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

* **Cession immeuble Rue de l'Hôpital**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors d'une précédente mandature, une demande d'estimation avait été demandée auprès des services des Domaines afin que soit estimé un bien sis Rue de l'Hôpital. Ce bien, composé de 3 niveaux représentant une superficie de 92 m² est situé en zone Rouge du PPRMT, site inscrit et déclaré insalubre a été estimé à 110.000 €. Afin de rendre ce bien habitable et de créer un logement social, il avait été fait appel à un architecte qui avait estimé les travaux à 197.500 € soit un montant total de 308.000 €. Des aides avaient été demandées, aides s'élevant à environ 30.000 €. La commune avait alors abandonné le projet de réhabilitation. A ce jour la toiture fortement dégradée nécessite une reprise pour un prix estimé de 30 000 €.

Au vu de l'ensemble de ces dépenses, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux propositions d'achat ont été présentées.

Une offre présentée afin d'établir une résidence principale a été formulée au prix de 80.000 €. Toutefois, il conviendra de saisir à nouveau les services des domaines afin d'actualiser le prix de 110.000 € évalué il y a plus d'un an.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de cession.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord de principe

* **Délibération n° 2020/99** : Echange de terrain dans le cadre du projet de logements sociaux à Pont du Loup

Dans le cadre du Permis de Construire qui a été accordé en juin dernier, il est prévu un échange de parcelle avec la Commune dans l'intérêt Général du projet.

Cet échange entre le Bailleur et la Commune permettra la création d'un parking le long de la Départementale et la sécurisation des bus scolaires.

Dans le cadre de cette réflexion pour un projet de parking, le propriétaire de la parcelle 828 serait vendeur

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'échange de parcelle et d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte afférent.

Le conseil municipal approuve à la majorité des voix – 1 abstention : Madame HERING

* **Délibération n° 2020/100** : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette commission communale des Impôts Directs a pour but de procéder à un classement de chaque habitation (de 1 classement grand Luxe à 9 classement insalubre).

Elle dresse, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux :

- elle établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation,
- elle participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du code général des impôts).

- elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties

- elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

32 personnes devront être proposées et suite à un tirage au sort 16 personnes seront retenues à savoir 8 titulaires et 8 suppléants.

Monsieur le Maire souhaite que des Membres du Conseil Municipal puissent être représentés.

Monsieur BOUIX propose qu'en dehors des Elus, il serait souhaitable de présenter des personnes des différents quartiers connaissant le mieux leur secteur.

Il est proposé en plus des Elus, la liste suivante : Monsieur Denys SOLAL, Monsieur José BERTAINA, Madame Nicole BRIQUET, Monsieur Jean-François OSTENG

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2020/101** : Commission communautaire d'attribution de logements - CASA

Afin de garantir une transparence et une équité de traitement des candidatures en matière d'attributions de logements sociaux la CASA a créé une CAL. La commune est représentée par deux élus communaux. Monsieur le Maire propose deux Elus savoir Anne DE QUERO Adjointe au Maire déléguée aux logements et au social et lui-même.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

* **Ordre du jour n° 14** : Commission Intercommunale des Impôts Directs : Désignation d'un commissaire

Comme indiqué en début de séance, l'ordre du jour susvisé est retiré.

*** Délibération n° 2020/102** : Désignation du représentant permanent de la Commune pour siéger au sein des organes de gestion et d'administration de la Société Publique Locale "SPL SOPHIA"

Monsieur le Maire indique qu'il présente sa candidature en qualité de représentant permanent de la Commune au sein :

- du Conseil d'Administration,
- de l'Assemblée générale des Actionnaires,
- du Comité permanent stratégique et de Contrôle,
- de la Commission d'Appel d'Offres de la SPL SOPHIA

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

*** Délibération n° 2020/103** : Actualisation des statuts du SIVOM du Pays de Vence

Monsieur le Maire rappelle les missions du SIVOM du Pays de Vence.

Il est rappelé que ce SIVOM permet à la commune de bénéficier de l'intervention des brigades vertes en matière de protection contre l'incendie de forêt pour le massif forestier de la sine, du cimetière intercommunal pour les carrés confessionnels et de l'accès au conservatoire de musique de la commune de Vence. Il précise qu'à la suite de la délibération du comité syndical de juillet 2020, il convient de statuer sur l'actualisation des statuts conformément au projet adressé avec la note de synthèse.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

*** Délibération n° 2020/104** : Convention fourrière TSTV

Afin de se mettre en conformité avec la législation pour permettre en liaison avec la gendarmerie nationale et la police municipale de procéder à la mise ne fourrière des véhicules en infraction sur la Commune il convient de recourir à une entreprise agréée conformément au code de la route.

Il est rappelé que la Commune a pu toujours bénéficier des services du Garage SARTORI pour l'enlèvement des véhicules. Le garage a été sollicité en ce sens mais la réglementation stricte interdit l'activité de fourrière avec celle de réparation mécanique. Aussi, en l'absence de tout cadre juridique, il est nécessaire de faire appel à un opérateur agréé.

Pour cette raison, il convient donc de faire appel à un opérateur agréé par les services de l'Etat qui interviendrait rapidement entre 15 et 30 minutes, 7 jours sur 7, 24 h/24h

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

*** Délibération n° 2020/105** : Dépôt aux archives Départementales

Monsieur le Maire indique que la Commune possède plus de 230 ml d'archives. Aussi compte du dépassement du délai de conservation, il est proposé au Membres du Conseil Municipal de transférer les archives aux Archives Départementales. Il indique que seules les archives de l'Etat Civil et du Cadastre resteront en Mairie.

Il indique enfin, que la Commune reste propriétaire des documents confiés et peut en avoir communication si nécessaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

*** Règlement intérieur du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire rappelle pour les nouveaux Elus, que le règlement intérieur est un acte important, c'est lui qui, dans le cadre de la Loi, fixe les règles de fonctionnement de l'Assemblée Communale.

Aussi, dans un délai de 6 mois à compter de l'installation de l'Equipe Municipale, il convient d'élaborer ce règlement. Ce projet doit être travaillé avec des Elus.

Monsieur le Maire propose de constituer un groupe de travail afin de conduire une élaboration concertée.

Cette proposition ayant reçu l'assentiment de l'assemblée, il est décidé que ce groupe de travail sera constitué de :

- Monsieur Jean-Luc DALCHER
- Madame Charline HERING
- Monsieur Slah JERIBI.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Le prochain conseil municipal pourra ainsi statuer sur le règlement intérieur de l'assemblée.

*** Compte-rendu des décisions du Maire** en application de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 30 juillet 2020.

05/10/2020 Vente concession trentenaire avec caveau de 2 places DENIAU

L'ordre du jour étant épuisé après avoir donné la parole au public, Monsieur le maire remercie l'ensemble des membres du conseil municipal et lève la séance à 20h11.